



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A BRUXELLES

COMMUNIQUE

2012 SERA UNE ANNEE ELECTORALE IMPORTANTE POUR LES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE

Vous élirez le Président de la République et pour la première fois, un député à l'Assemblée nationale pour la 4^{ème} circonscription (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas).

Pour participer à ces scrutins Français, il est nécessaire d'être inscrit(e) sur les listes électorales consulaires tenues par le consulat général à Bruxelles. La loi permet en outre d'être inscrit(e) sur la liste électorale d'une commune de France pour participer, en France, aux élections locales (municipales et territoriales).

VOTER EST UN DEVOIR CIVIQUE

Vérifiez dès maintenant votre situation électorale afin, le cas échéant, de la modifier au plus tard le 31 décembre 2011 à 18 h 00 :

1. En vous déplaçant au Consulat général de France à Bruxelles (42 boulevard du Régent 1000 BRUXELLES, métro : « Arts-Loi-Kunst-Wet »;

2. En adressant :

- soit une lettre au Consulat général de France à Bruxelles avec la mention « ELECTIONS » ;
- soit un courrier électronique à :
elections.bruxelles@diplomatie.gouv.fr

3. En vous connectant au *Guichet d'administration électronique* à l'adresse suivante : www.consulfrance-bruxelles.org , grâce à votre Numéro d'identification consulaire (NUMIC) qui figure sur votre carte consulaire établie après le 12 juin 2007 ou, en vous connectant dans les semaines à venir à l'adresse suivante : www.monconsulat.fr

En cas d'oubli, votre NUMIC peut être demandé par lettre au consulat général de France à Bruxelles.

4. En vous déplaçant à la permanence consulaire de Bruges – Collège d'Europe – 9/11 Dijver (horaires et jour d'ouverture mardi 15 novembre de 9H00 à 12H30 et de 14h00 à 16h00).